



Actualité

AVOCATS

« Les partisans de l'ordre national ne sont pas en mesure aujourd'hui de réunir une majorité » 305a8

Entretien avec Yves Mahiu, président de la conférence des bâtonniers



Craignant que le scandale du barreau de Paris et ses retombées dans la presse n'aient terni l'institution ordinaire, y compris en province, le président de la Conférence des bâtonniers, Yves Mahiu, prend la défense des ordres. Et affirme son soutien au Conseil national des barreaux, dans sa forme actuelle.

Gaz. Pal. : Lors de la dernière assemblée générale de la Conférence des bâtonniers, qui s'est déroulée le 22 septembre 2017, vous vous êtes déclaré inquiet des répercussions que les affaires du barreau de Paris, largement relayées dans les médias, pourraient avoir sur l'image des ordres. Est-ce toujours le cas ?

Yves Mahiu : Oui. La Conférence des bâtonniers n'entend pas se mêler des affaires du barreau de Paris. Cependant, je trouve terrifiant et très injuste l'image des ordres que renvoient toutes ces affaires. Cela ne correspond pas du tout à la réalité de leur rôle. Dans les 163 barreaux que comptent les régions, les ordres sont dirigés par des personnes bénévoles, compétentes et désintéressées. Certes, dans les grands barreaux, les bâtonniers sont indemnisés, mais dans les barreaux de taille moyenne, ils sont juste défrayés, et dans les petits barreaux, ils en sont de leur poche ! Par ailleurs, dans la majorité des cas, ils assument avec compétence leurs multiples missions : régulation, contrôle déontologique, contrôle de la comptabilité, autorité de poursuite, taxation des honoraires, règlement des litiges entre avocats, relation avec les pouvoirs publics et les juridictions, obligation d'être au cœur de la cité en tant que partenaire économique... La tâche d'un bâtonnier est lourde. Sans les ordres, cette profession ne pourrait pas exister et les avocats ne pourraient pas l'exercer. L'ordre est protecteur de l'avocat, car il lui permet d'exercer sa profession librement, et du justiciable, car il veille à ce que l'avocat respecte sa déontologie.

Gaz. Pal. : Avez-vous été alerté que des menaces concrètes pourraient peser sur les ordres à la suite des articles parus dans la presse sur les conflits parisiens ?

Y. Mahiu : Il est trop tôt pour mesurer les effets désastreux de ces dissensions médiatiques. En outre, il faut les replacer dans le contexte des élections au

Conseil national des barreaux (CNB), qui a envenimé les choses. Ça, les avocats le savent, mais pas le grand public. Ce dernier peut penser que les avocats sont assis sur un tas d'or. Or, les intérêts des CARPA ne permettent pas de mener un train de vie de satrape.

Gaz. Pal. : Le scandale qui a touché le barreau de la capitale est parti d'un accord passé entre Frédéric Sicard et Jean-Louis Bessis pendant la campagne au bâtonnat 2015. Les élections des bâtonniers dans les barreaux de province connaissent-elles également des incidents ?

Y. Mahiu : De tout temps, il est arrivé qu'il y ait des contentieux lors des élections, chez les avocats comme ailleurs. Il n'est pas anormal que des erreurs puissent être commises lors du déroulement du scrutin. Mais les cas de fraudes sont rarissimes (deux ou trois en 10 ans pour 163 barreaux). On ne peut en aucun cas généraliser.

Gaz. Pal. : Le président du CNB, Pascal Eydoux, a déclaré lors de sa conférence de presse du 21 septembre dernier, que cette affaire posait la question de la gouvernance de la profession et de ses échelons intermédiaires. Comment réagissez-vous à ses propos ?

Y. Mahiu : J'ai regretté les propos du président du CNB qui aurait dû rappeler que les ordres sont dirigés par des personnes dévouées qui les font fonctionner au détriment de leur cabinet et de leur famille. La charge de travail est telle que les petits barreaux ont parfois du mal à trouver des candidats ! Celui qui prend en charge un bâtonnat doit rester vigilant pour que son cabinet n'en pâtisse pas. En outre, c'est généralement l'aboutissement de plusieurs années au service de la profession et au sein du conseil de l'ordre. C'est un sacerdoce. Mais en aucun cas, la gouvernance de la



profession (il n'existe pas d'échelons intermédiaires) ou celle des ordres n'est en cause.

“ La Conférence des bâtonniers n'entend pas remettre en cause les règles du jeu, même non écrites ”

Gaz. Pal. : Craignez-vous le retour du débat sur la création d'un ordre national en remplacement du CNB ?

Y. Mahiu : Je ne doute pas que ce que nous vivons réjouisse les tenants de l'ordre national. Si nous voulons connaître une véritable crise institutionnelle, mettons en œuvre cette fausse solution ! Les avocats se reconnaissent dans leurs ordres locaux. Pour preuve, le taux de participation aux élections ordinaires reste élevé dans les barreaux. Les partisans de l'ordre national ne sont pas en mesure aujourd'hui de réunir une majorité ; de ce point de vue, je ne suis pas inquiet. Mais je ne pense pas que la Chancellerie veuille mettre le feu dans les barreaux...

Gaz. Pal. : La présidence du CNB doit revenir en 2018 à un Parisien, après avoir été occupée pendant 3 ans par un Grenoblois. Pascal Eydoux a fait remarquer que cette alternance Paris / province n'était qu'un « usage ». Est-il envisageable qu'un élu provincial se présente à la tête de l'institution contre la candidate parisienne – l'ancienne bâtonnière Christiane Féral-Schuhl étant pour le moment la seule candidate déclarée ?

Y. Mahiu : Si Pascal Eydoux entend que la Conférence des bâtonniers pourrait ne pas respecter cet usage, il se trompe ! Nous n'avons pas, en l'état actuel des choses, l'intention de présenter un candidat. Nous espérons que Paris pourra trouver le chemin de l'apaisement pour faire élire un de ses anciens bâtonniers. Nous avons besoin de stabilité ; la Conférence des bâtonniers n'entend pas remettre en cause les règles du jeu, même non écrites.

Gaz. Pal. : L'alternance à la présidence du CNB porte sur le collège ordinal Paris / province. Mais que se passera-t-il si un candidat du collège général décide de se présenter à la tête de l'institution ?

Y. Mahiu : Si la surprise vient du collège général, la Conférence des bâtonniers prendra position.

Gaz. Pal. : La campagne pour élire la nouvelle assemblée générale du CNB le 21 novembre prochain a démarré. Comment l'appréhendez-vous ?

Y. Mahiu : Les candidats au collège ordinal province soutenus par la Conférence sont représentatifs de la diversité des barreaux, que ce soit en termes de taille ou de géographie. La Conférence des bâtonniers a décidé de s'investir dans les élections car le CNB doit trouver sa place comme institution représentative. Je souhaite donc que mes confrères se rendent massivement aux urnes, c'est une condition de sa légitimité. Il est intellectuellement facile d'opposer le CNB et la Conférence des bâtonniers. Or, les deux institutions sont complémentaires. Le CNB représente le pouvoir normatif et les ordres sont les relais. Pour un CNB puissant, il faut des ordres puissants.

Le conseil de l'ordre du barreau de Paris veut désormais jouer la carte de la transparence. Le feuillet estival, rythmé par les multiples articles sur le conflit opposant le bâtonnier Frédéric Sicard à l'avocat Jean-Louis Bessis – dont le point culminant a été atteint avec la publication dans *Le Point* des rémunérations des avocats missionnés par les bâtonniers depuis 2009 –, a en effet rendu urgent de redorer le blason de l'institution. Le clou a encore été enfoncé le 4 octobre 2017 par l'arrêt de la Cour de cassation qui a confirmé la décision de la cour d'appel de Paris du 11 février 2016. Pour rappel, saisie par Elizabeth Oster, Elisabeth Cauly et Avi Bitton, cette dernière avait annulé deux résolutions du conseil qui approuvaient les comptes de 2012, notamment pour défaut d'information des MCO (Cass. 1^{re} civ., 4 oct. 2017, n^o 16-15418). Une remise en cause de la gestion de l'ordre qui pourrait ne pas s'arrêter là puisqu'une action semblable vise actuellement les comptes de 2015.

Lors de sa séance du 4 octobre 2017, le conseil de l'ordre a donc décidé, sous l'impulsion des bâtonniers et vice-bâtonnier élus, Marie-Aimée Peyron et Basile Ader, de mettre en place des groupes de travail chargés « de proposer les réformes qui devront être adoptées dans les meilleurs délais pour garantir le bon fonctionnement de l'ordre des avocats », et ce dès l'entrée en fonction du binôme élu en janvier prochain.

Lors de sa séance du 19 septembre dernier, le conseil de l'ordre avait déjà confié à un groupe de travail le soin de formuler des propositions pour assurer davantage d'équité, d'efficacité et de transparence dans les missions et les rémunérations des avocats missionnés. Ses préconisations seront examinées lors d'une séance spéciale ce 10 octobre.

Propos recueillis par Laurence Garnerie